

EQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

ÉTATS FINANCIERS

NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR

31 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

Avis au Lecteur	2
Rapport Financier	
Bilan	3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Notes complémentaires	6 à 9
Renseignements supplémentaires	10

JOSEPH CIANCI, CPA

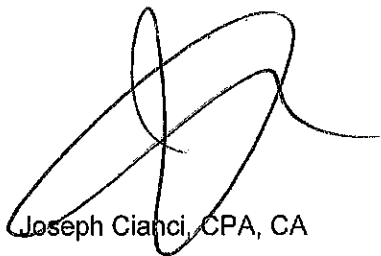
COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
5255 Ouest, Henri-Bourassa, Bureau 304, Ville St-Laurent, Québec H4R 2M6

AVIS AU LECTEUR

J'ai compilé le bilan d'Équipe Tremblay – Union Montréal, au 31 décembre 2015, à partir des renseignements fournis par la direction, ainsi que l'état des résultats et des bénéfices non repartis de l'exercice terminé à cette date.

Je n'ai pas exécuté une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, je n'exprime aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.



Joseph Cianci, CPA, CA

St-Laurent, le 21 mars 2016

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL

BILAN

(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)

31 DÉCEMBRE 2015

	2015	2014
<u>ACTIF</u>		
<u>À Court Terme</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 3,680	\$ 166,533
Comptes débiteurs (note 3)	<u>10,148</u>	<u>14,062</u>
	13,828	180,595
<u>Immobilisations Corporelles</u>		
	-	-
	\$ <u>13,828</u>	\$ <u>180,595</u>

PASSIF

À Court Terme

Comptes créditeurs (note 4) \$ 1,380 \$ 154,523

Actif Net

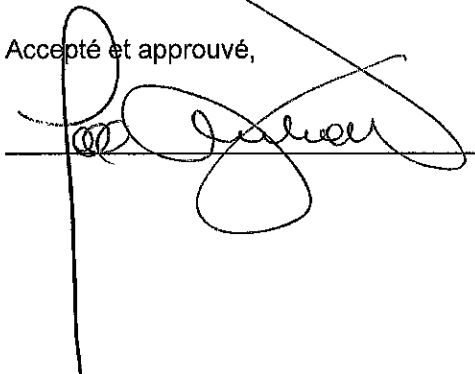
Investi en immobilisations corporelles - -

Non grevé d'affectation 12,448 26,072

12,448 26,072

\$ 13,828 \$ 180,595

Accepté et approuvé,



représentant officiel

EQUIPE TREMBLAY - UNION MONTREAL

RÉSULTATS

(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

	2015	2014
Produits		
Contributions		
100\$ et plus	\$ -	\$ -
Moins de 100\$	-	-
Prix d'entrée à des activités ou à des manifestations à caractère politique	-	-
Adhésions	-	-
Remboursements par la Ville de Montréal		
Allocation aux partis politiques	-	-
Recherche et secrétariat	-	-
Dépenses électorales	-	-
Frais d'audit	-	-
Transferts de l'agent officiel	-	-
Revenu d'intérêts	-	66
Cession d'immobilisations	-	-
	-----	-----
	-	66
	-----	-----
	-	66
Charges		
Transferts faits à l'agent officiel	-	-
Frais de fonctionnement	-	-
Frais de recherche et de secrétariat	13,263	37,901
Autres frais de fonctionnement	-	-
Remboursement de contributions	-	-
Intérêts et frais bancaires	361	421
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-
Radiation d'immobilisations corporelles	-	-
	-----	-----
	13,624	38,322
	-----	-----
Excédent des produits sur les charges		
(charges sur les produits) de l'exercice	\$ (13,624)	\$ (38,265)

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTREAL**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****(NON AUDITE - VOIR AVIS AU LECTEUR)****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014**

	Investi en		
	Immobilisations	Non grevé	
	Corporelles	d'Affectation	Total
Solde, au début l'exercice 2015	\$ -	\$ 26,072	\$ 26,072
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	-	(13,624)	(13,624)
Solde, à la fin de l'exercice 2015	\$ -	\$ 12,448	\$ 12,448

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)****31 DÉCEMBRE 2014 ET 2015****1- Constitution**

Le Parti a été autorisé en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités par le Directeur général des élections du Québec (le « DGE ») le 27 septembre 2001.

2- Principales Conventions Comptables**Référentiel Comptable**

L'organisme prépare ses états financiers en appliquant les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA – organisme à but non lucratif.

Estimations Comptables

Pour dresser des états financiers, la direction du Parti doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Parti pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des Produits

Le Parti applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de prix d'entrée à des activités ou à des manifestations à caractère politique représentent des montants inférieurs à 60\$ qui n'ont pas été considérés comme des contributions.

Trésorerie et Équivalents de Trésorerie

La politique du Parti est de présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements temporaires dont le terme est égal ou inférieur à trois mois et le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de l'encaisse du Parti.

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTREAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)

31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

2- Principales Conventions Comptables (suite)

Dons Reçus Sous Forme de Biens ou de Services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, des dons reçus sous forme de biens ou de services. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces biens ou services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, l'ensemble des dons reçus sous forme de biens ou services n'est pas constaté dans les états financiers.

Instruments Financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, par la suite, selon le classement décrit ci-dessous. La catégorie dans laquelle sera classé l'instrument dépend de la raison pour laquelle il a été acquis ou émis, de ses caractéristiques et de sa désignation par le Parti. Les normes exigent que les actifs financiers soient classés comme étant détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts et créances. Les passifs financiers doivent être classés comme étant détenus à des fins de transaction ou autres passifs. Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne soient désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace. Les normes exigent également que tous les actifs et les passifs financiers, y compris tous les dérivés, soient évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de certaines opérations entre parties liées, et qu'ils soient par la suite comptabilisés selon leur classement.

Classement des Instruments Financiers

Le tableau ci-dessous présente un sommaire du modèle de comptabilisation que la Parti a choisi d'appliquer aux principales catégories d'instruments financiers :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Comptes débiteurs	Prêts et créances
Dépôt sur loyer	Prêts et créances
Emprunt bancaire	Autres passifs
Comptes créditeurs	Autres passifs
Adhésions perçues d'avance	Autres passifs

Classement des Instruments Financiers (suite)

Détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs financiers habituellement acquis ou pris en charge dans le but de dégager un gain des fluctuations à court terme du prix. Ils sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés à la cession ainsi que les gains et les pertes non réalisés découlant de la variation de la juste valeur sont inclus dans les résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement.

Autre passifs.

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement et comprennent tous les passifs qui ne sont pas des dérivés ou qui ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction.

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)****31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014****2- Principales Conventions Comptables (suite)****Coûts de Transaction**

Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux prêts et créances et aux autres passifs financiers sont considérés dans la valeur comptable de l'actif et du passif et sont ensuite amortis sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments Financiers – Informations à Fournir et Présentation

Tel qu'il est permis pour les organismes sans but lucratif, en vertu des chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers – présentation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »), le Parti fournit les informations sur les instruments financiers selon les indications contenues dans le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

3- Comptes Débiteurs**2015****2014****Remboursements à recevoir de la Ville de Montréal**

Dépenses électorales	\$	-	\$	-
Frais de fonctionnement et frais de recherche et de secrétariat		-		3,000
Taxes à la consommation à recevoir		10,148		9,885
Divers à recevoir		-		1,177
Intérêts à recevoir		-		-
CSST à recevoir		-		-
	\$	<u>10,148</u>	\$	<u>14,062</u>

4- Comptes Créditeurs**2015****2014**

Comptes fournisseurs et frais courus	\$	1,380	\$	154,523
Contributions à rembourser		-		-
	\$	<u>1,380</u>	\$	<u>154,523</u>

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTRÉALNOTES COMPLÉMENTAIRES(NON AUDITE – VOIR AVIS AU LECTEUR)31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014**5- Continuité de l'Exploitation**

Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif fondés sur la pérennité de l'exploitation, laquelle sous-tend que l'organisme sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités. Cependant, l'utilisation des principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif fondés sur la pérennité de l'organisme risque d'être inappropriée parce qu'il existe un doute important quant au bien-fondé de l'hypothèse de la continuité. En effet, compte tenu du fait que le parti n'a présenté aucun candidat au cours des dernières élections municipales et que le membership du parti est presque inexistant la capacité de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dépend d'un soutien continu de ses membres, de ses activités de financement et du remboursement de ses dépenses d'exploitation par la Ville de Montréal. La direction a adopté un plan de rationalisation des dépenses pour faire face à ces faits, et a bon espoir de redresser la situation actuelle. Les états financiers n'ont pas subi les rajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité ne convenait pas, parce que la direction estime que les mesures décrites précédemment atténueront les faits et conditions qui font douter du bien-fondé de cette hypothèse.

ÉQUIPE TREMBLAY - UNION MONTREAL**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES****(NON AUDITE - VOIR AVIS AU LECTEUR)****31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014**

	2015	2014
Frais de Fonctionnement		
Loyers de bureaux permanents	\$ -	\$ -
Activités ou manifestations à caractère politique	-	-
Services professionnels	-	-
Autres	-	-
	\$ -	\$ -
Frais de Recherche et de Secrétariat		
Activités ou manifestations à caractère politique	\$ -	\$ -
Fournitures de bureau	-	-
Télécommunications	-	-
Salaires	-	-
Frais d'audit	-	-
Services professionnels	13,263	37,901
Autres	-	-
	\$ 13,263	\$ 37,901
Autres Frais de Fonctionnement		
Activités ou manifestation à caractère politique	\$ -	\$ -
Fournitures de bureau, sondage et publicité	-	-
Salaires	-	-
Services professionnels	-	-
Frais de logiciel	-	-
Autres	-	-
	\$ -	\$ -

ÉQUIPE TREMBLAY – UNION MONTRÉAL

ANNEXES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Section 1 – LISTE DES ÉLECTEURS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

NIL

Section 2 – EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS

NIL

Section 3 – SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS OU DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE

NIL

Section 4 – ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES

BANQUE ROYALE DU CANADA

800, RUE DU SQUARE VICTORIA, MONTRÉAL, QC, H4Z 1A1

COMPTE # 05341 101-562-7

Section 5 – CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS

Il n'y a plus aucun reçu officiel en circulation.



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

An English version of this form is available on request

Instructions au trésorier :

- s'assurer que la section « déclaration » est remplie et signée par l'agent officiel; soit dans le cas du Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé, soit dans le cas des Rapports d'un candidat indépendant autorisé

- s'assurer que le rapport financier est signé et daté par le représentant officiel et, dans le cas d'un parti politique, s'assurer qu'il est accompagné du rapport du vérificateur lorsque les recettes recueillies excèdent 5 000\$

Nous accusons réception des documents suivants :

Rapports d'un candidat indépendant autorisé

Copie des reçus délivrés

Factures, reçus, chèques ou autres pièces justificatives

Rapport de dépenses électorales d'un parti politique autorisé

Factures, reçus, chèques ou autres pièces justificatives

Rapport financier en date du

Rapport de dépenses d'un intervenant particulier

Autres documents :

Date du scrutin

_____|_____|_____
An Mois Jour

Date du scrutin

_____|_____|_____
An Mois Jour

2015 | 12 | 31
An Mois Jour

Date du scrutin

_____|_____|_____
An Mois Jour

Nom du candidat indépendant ou du parti

Union Montreuil

Nom du représentant officiel, de l'agent officiel ou de l'intervenant particulier

Marc A. Deschamps

Municipalité

Montreuil

Jean-Sébastien S. Moreau

Nom en majuscules

Signature

Date de réception

2016 | 04 | 01
An Mois Jour